

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 septembre 2018 - 19h
Salle du Conseil Municipal - LE TEICH

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, le jeudi 27 septembre 2018 à 19h, sous la présidence de Monsieur François DELUGA, Maire du Teich.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Étaient présents : Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Victor PÉTRONE - Dany FRESSAIX - Isabelle JAÏS - Jean-Louis LACABE - Jean-Claude TASA - Didier THOMAS - Maryse GILLES - Gérard LEGAIT - Jennifer BUCKWELL - Justine CHASSAGNE - Martine BOURDIER - Philippe MARQUET - Vincent DEHILLOTTE - Sébastien GUIBERT - Patricia PRÉVOT - Catherine BERTHELARD - Joël RAULT - Maria-Carmen FENELON - Charles BESSE - Claudine RIBEREAU

Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Karine DESMOULIN qui a donné procuration à François DELUGA - Cédric MONTAGNEY qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT - Laurence DE ANDRADE qui a donné procuration à Charles BESSE

Étaient absentes excusées : Marie FEL - Nathalie PETRILLO

Secrétaire de séance : Philippe MARQUET

Installation d'une conseillère municipale

Rapporteur : François DELUGA

Suite au décès de Monsieur Jean-Claude BERGADIEU, un nouveau conseiller municipal doit être installé.

Ainsi, et suite aux dernières élections municipales, le mandat de conseiller municipal vacant est conféré au 1^{er} candidat non élu de la liste conduite par François DELUGA.

Madame Maria-Carmen FENELON est donc installée dans ses fonctions de conseillère municipale de la commune du Teich. Elle est accueillie à ce titre au sein de l'assemblée.

Madame Maria-Carmen FENELON sera membre de la commission travaux en lieu et place de Monsieur Jean-Claude BERGADIEU.

Désignation des représentants de la commune au SDEEG

Rapporteur : François DELUGA

Notre commune est représentée au sein du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) par deux délégués. Suite au décès de Monsieur Jean-Claude BERGADIEU, il est nécessaire de désigner de nouveau les délégués représentants la commune au SDEEG.

Le conseil municipal décide de procéder au vote à main levée.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Victor PETRONE et Cyril SOCOLOVERT pour représenter la commune au sein du SDEEG.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité (Trois abstentions : Charles BESSE, Claudine RIBEREAU, Charles BESSE pour Laurence DE ANDRADE)

Présentation du rapport d'activités de la COBAS

Rapporteur : Dany FRESSAIX

Notre commune a été rendue destinataire du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) pour l'exercice 2017.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose, Mes cher(ère)s collègues, de prendre acte de ce rapport.

Adoption : Unanimité

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Rapporteur : Cyril SOCOLOVERT

Notre commune a été rendue destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2017.

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose, Mes cher(ère)s collègues, de prendre acte de ce rapport.

Adoption : Unanimité

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Rapporteur : François DELUGA

Notre commune a été rendue destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2017.

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je vous propose, Mes cher(ère)s collègues, de prendre acte de ce rapport.

Adoption : Unanimité

Acquisition de la parcelle CD 18

Rapporteur : Victor PETRONE

Il est proposé d'acquérir une parcelle située au sein de la zone d'aménagement différé (ZAD) qui est actuellement en cours de renouvellement.

La parcelle concernée, cadastrée CD 18 pour une contenance de 4 905 m², appartient à Madame Monique MERIGEAU, Monsieur Didier WALTHER et Monsieur Philippe WALTHER.

Il est proposé d'en faire l'acquisition au prix de 54 000 € (soit 11 € le m²).

Monsieur BESSE demande si le prix correspond à l'avis des domaines. Monsieur le Maire indique que c'est en effet le cas et explique que l'avis des domaines n'est plus obligatoirement sollicité pour les acquisitions inférieures à 180 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition de la parcelle CD 18 pour un montant de 54 000 €.
- Prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document permettant de régulariser cette opération.

Adoption : Unanimité

Subvention complémentaire à l'Harmonie du Teich

Rapporteur : François DELUGA

Afin d'accompagner l'Harmonie du Teich dans sa volonté de développement de son activité et dans la mise en place d'actions nouvelles, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 800 € pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Autoriser le versement, sur le budget 2018, d'une subvention complémentaire de 800 € à l'harmonie du Teich.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Admission en non-valeur

Rapporteur : Cyril SOCOLOVERT

Compte tenu de l'impossibilité de recouvrer certaines créances, et à la demande de Monsieur le Receveur Municipal, il est proposé d'admettre en non-valeur les titres suivants :

- 2015 –T.16 (ligne 1) d'un montant de 152,20 €
- 2015 –T.16 (ligne 2) d'un montant de 22,94 €

- 2015 –T.203 (ligne 1) d'un montant de 128,38 €
- 2015 –T.203 (ligne 2) d'un montant de 6,82 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Admettre en non-valeur les titres listés ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Tarifs de la Réserve Ornithologique

Rapporteur : Philippe DE LAS HERAS

Comme tous les ans, il convient de fixer les tarifs de la Réserve Ornithologique applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

La proposition de nouveaux tarifs est basée sur une augmentation de 20 centimes d'euros par entrée à l'exception des tarifs abonnement qui pourraient être maintenus. L'augmentation des tarifs serait ainsi inférieure à l'inflation constatée.

Je vous propose les évolutions suivantes :

Réserve Ornithologique	2018	A partir du 1^{er} janvier 2019
- Individuel adultes	9,00 €	9,20 €
- Individuel enfants	6,80 €	7,00 €
- Groupes non guidés (> 15)		
- Adultes	8,00 €	8,20 €
- Enfants	6,20 €	6,40 €
- Tarifs réduits (sur présentation carte)		
- Birdlife	6,80 €	7,00 €
- Étudiants	6,80 €	7,00 €
- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	6,80 €	7,00 €
- Comité d'entreprise (carte du CE)	6,80 €	7,00 €
- Carte famille SNCF	6,80 €	7,00 €

- Tarifs famille nombreuse (<i>sur présentation livret ou carte</i>)		
- Adultes	8,00 €	8,20 €
- Enfants	6,20 €	6,40 €
- Hébergeurs : Rives Marines, Carte d'Hôtes PNRLG, Chambre d'Hôtes		
- Adultes	8,00 €	8,20 €
- Enfants	6,20 €	6,40 €
- Carte abonnement annuel		
- Adultes	64,00 €	64,00 €
- Enfants	43,00 €	43,00 €
- Familles	132,00 €	132,00 €
- Abonnement 8 jours		
- Adultes	33,00 €	33,00 €
- Enfants	24,00 €	24,00 €
- Abonnement Week-End 3 jours		
- Adultes	21,00 €	21,00 €
- Enfants	16,00 €	16,00 €
- Location de jumelles	3,00 €	3,00 €
- Location de jumelles haut de gamme	8,00 €	8,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver les tarifs, ci-dessus, pour la réserve ornithologique et applicables au 1^{er} janvier 2019.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Ouverture de postes

Rapporteur : Valérie COLLADO

Afin d'accompagner l'évolution de nos services, suite aux avancements de grade, je vous propose d'ouvrir au tableau des effectifs, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 août 2018, les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'agent de maitrise territorial principal
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Ouvrir les postes listés ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Ouverture de postes - emplois non permanents à l'école de musique

Rapporteur : Isabelle JAIS

Dans le cadre des différentes missions de service public de la commune, il est nécessaire d'ouvrir des postes qui correspondent à des emplois non permanents pour faire face à des besoins saisonniers ou liés à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'école de musique.

Les postes concernés et les missions associées sont les suivants :

Services	Nombre de poste	Grade	Poste / Missions	Durée hebdomadaire
Ecole de musique	2	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 8h30
	2	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 8h15
	1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 12h30
	1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 9h45
	1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 6h45
	1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 4h30
	1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 4h
	1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 3h15
	1	Assistant d'enseignement artistique	Enseignant à l'école de musique	TNC / 3h

Les durées hebdomadaires indiquées, dans le tableau ci-dessus, sont des durées plafonds. Le poste peut être ouvert pour une durée inférieure en fonction des besoins de service public.

Vu l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Urbanisme, Développement Économique,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Approuver l'ouverture des postes listés dans le tableau ci-dessus.
- Indiquer que la rémunération des agents sera calculée en référence à la grille indiciaire correspondant au grade du poste créé et en prenant en compte les modalités et particularités propres au cadre d'emploi en ce qui concerne le temps de travail.
- Autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en cas d'urgence et de circonstances particulières, pour répondre aux nécessités de service au sein de l'école de musique, des agents contractuels en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Dans ce cas, Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adoption : Unanimité

Décisions Municipales

- Signature d'un avenant au marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un relais assistants maternels avec l'atelier d'architecture FABRIQUE - 33130 BEGLES, l'estimation prévisionnelle définitive des travaux s'élève à 457 468 € HT pour un forfait de rémunération des missions de base et complémentaires d'un montant de 48 949,08 € HT.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de peinture des bâtiments communaux avec l'entreprise MINOS - 33260 LA TESTE DE BUCH pour un montant de 75 000 € HT.
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour l'exploitation de chauffage type PF des bâtiments communaux avec l'entreprise DALKIA - 33700 MERIGNAC, pour un montant total des prestations pour la durée du marché (5 ans) de 59 345 € HT.
- Signature d'un avenant au marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie 2017 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST - 33187 LE HAILLAN Cedex pour un montant de 15 205,70 € HT soit au total de 340 622,30 € HT.